



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 51710

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant les missions fiscales de la Douane. Ce rapport préconise de généraliser et rendre à terme obligatoires pour les redevables professionnels la télé déclaration et le télépaiement de toutes les taxes gérées par la Douane. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a engagé des travaux afin de poursuivre son offre de télédéclaration et de télépaiement, déjà effective pour les plus gros enjeux (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), droits de douane, TVA import). Il est prévu de poursuivre cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51710

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2243

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5263